

N° 1238 - JANV 2021

CIMETIERE DE OIGNIES (ANCIEN) - AVIS

Les sépultures reprises ci-dessous ont fait l'objet d'un affichage en date du 01 mai 2013 et non toujours pas été renouvelées à ce jour.

Un dernier délai jusqu'au 15 janvier 2021 est laissé aux familles, qui souhaitent encore se manifester pour le renouvellement de ces sépultures.

Les concessions concernées sont :

- 42AB BOSSEAUX (+1936) – HUBERT (+1957)
- 11 LELOUP (+1964) – LECLERCQ (+1965)
- 33 FRANCOIS (+1940) – MATHY (+1973) – FRANCOIS (+1918)
- 42 BOSSEAUX (+1965)
- 48 BIARD (+1936) – PAUWELS (+1961)
- 53 FRANCOIS (+1867) – LENOIR (+1938) – ANCIAUX (+1960)
- 63 DELIZEE (+1949) – ROBE (+1972)
- 73 FOSTY (+1941) – ROFIDAL (+1961)
- 75 MANISE (+1962) – HUART (+1940)
- 94 GOFFETTE (+1944) – HUBERT (+1980)
- 95 PERIQUET (+1944) – PIRE (+1971)
- 106 LELOUP (+1963) – CULOT (+1977)
- 115 BOUVY (+1965) – HUART (+1947)
- 127 GOFFETTE (+1965) – THIBEAUX (+1971)
- 129 DELIZEE (+1960) – LAMBERT (+1973)
- 133 GOFFETTE (+1964) – MANISE (+1987)
- 150 CUVELIER (+1966)
- 204 MANISE (+1966) – LENOIR (+1994)
- 224 BIARD (+1905) – BAUDREZ (+1927) – BIARD (+1952)
- 245 CULOT (Avt 1963) – GOFETTE (+1963)
- 257 MATHY (+1967)
- 258 PAULUS (Avt 1961) – BOUVY (+1961)
- 281 GOBRAVILLE (+1968) – CHARTIER (+2000)
- 318 DEFRENNE (+1931) – LELOUP (+1971)
- 330 MATHY (+1968)
- 343 MANISE (+1945) – MANISE (+1975)
- 354 BILLUART (+1951) – BIARD (+1941) – BILLUARD (+1964)
- 362 MAGOTTEAUX (+1966) – GOFFETTE (+1973)
- 377 MARECHAL (+1963) – PETIT (+1956)
- 400 BAUDREZ (+1948) – WATY (+1968)
- 402 LENOIR (+1967) – HUART (+1949)
- 411 MOREAU (+1952) – BIARD (+1974)
- 431 MOREAU (+1969) – BRUNEL (+1962)
- 448 LEONARD (+1964) – FEVRY (+1980)
- 475 BOLLE (+1961)
- 477 DELIZEE (+1961) – MATHY (+1968)
- 492 BEAUPERE (+1969)
- 505 MAGOTTEAUX (+1915) – BASTIN (+1930) – MAGOTTEAUX (+1963)
- 528 MELIN (+1964) – DELAVERGNE (+1974)
- 559 DELIZEE (+1939) – PERIQUET (+1961)
- 649 VAN REUSEL (+1949) – PEETERS (+1961)

Les sépultures reprises ci-dessous ont fait l'objet d'un affichage en date du 28 octobre 2019 et non toujours pas été renouvelées à ce jour. **Un dernier délai jusqu'au 15 janvier 2021 est laissé aux familles, qui souhaitent encore se manifester pour le renouvellement de ces sépultures.**

- 383 FEVRY – RADELET
- 434 CHARTIER – PAULUS
- 435 BIARD - CULOT

Passé ce délai, elles feront l'objet d'une demande d'enlèvement auprès du SPW – Cellule de la gestion du patrimoine funéraire.

Les demandes de renouvellement sont à introduire par téléphone au 060/31.01.76 ou [via caroline.magain@viroinval.be](mailto:via.caroline.magain@viroinval.be)



En 2021, votre «Viroinval infos» sera distribué une semaine sur deux.

Vous pouvez également consulter l'ensemble des informations communales sur le site internet www.viroinval.be ainsi que sur la page Facebook «Viroinval infos»

DATES DE CHASSES ET DE BATTUES

Le 09.01.2021: Oignies Sud / Ville d'Arlon - Risque Tout

Le 10.01.2021: Forêt Domaniale - Franche Forêt

Le 15.01.2021: Abannets - Nismes

Le 16.01.2021: Domaine de Vierves-Treignes + Petit Pont

Le 17.01.2021: Batterages / Oignies - Charbonnages - Allises

SERVICE POPULATION - PERMANENCES DU SAMEDI MATIN

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'agenda 2021 des permanences organisées un samedi/mois, de 09h00 à 12h00, au service population pour le premier semestre:

- Le 09 janvier 2021, le 06 février 2021, le 06 mars 2021, le 03 avril 2021, le 08 mai 2021 et le 05 juin 2021

SÉCHERESSE 2020 – INFORMATION DU SPW CALAMITÉ AGRICOLE

Information à destination des agriculteurs suite au remplissage du constat de dégâts aux cultures :

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2017 relatif aux calamités agricoles, les communes doivent introduire leur formulaire de demande de reconnaissance de la sécheresse 2020 comme calamité agricole et ses annexes auprès du SPW Agriculture pour le 31 décembre 2020.

Si vous avez reçu un accusé de réception vous confirmant que votre dossier est en ordre, vous ne devez pas tenir compte de ce message.

A l'inverse, si vous avez reçu un accusé de réception vous demandant de transmettre des documents complémentaires, l'administration a décidé de vous octroyer un délai supplémentaire (au vu des conditions sanitaires) jusqu'au 15 janvier 2021.

Pour cette date, vous devrez avoir complété votre demande selon les instructions communiquées dans l'accusé de réception reçu.

Pour rappel, cette demande de reconnaissance devra être scrupuleusement remplie et accompagnée des annexes nécessaires (telles que la synthèse des cultures sinistrées et des pourcentages de dégâts respectifs) sous peine de la voir classer irrecevable.

L'ensemble des documents peut être envoyé à l'adresse suivante : calamites-agricoles.dgo3@spw.wallonie.be ou via:

Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal - Direction de la Recherche et du Développement - Calamité agricole - Chaussée de Louvain 14 - 5000 NAMUR

N°1238 - JANV 2021

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Nous vous rappelons que les sapins de Noël se seront pas ramassés par l'Administration Communale. Ceux-ci doivent dès lors être déposés par vos soins au parc à conteneur de Vierves.

AVIS DE DÉMARCHAGE SUR L'ENTITÉ

Collège du 30.11.2020: Autorisation d'organiser une collecte sur la voie publique et à domicile - Campagne Action Damien les 29, 30 et 31 janvier 2021 (dans le respect des règles sanitaires en vigueur)

OIGNIES - LIEU-DIT : MORIMONT - VENTE DU LOT 72 (25 M³ GRUMES ET 5 M³ HOUPPIERS)

La vente a lieu par voie de soumissions, sur un support papier et sous pli définitivement scellé, envoyé par lettre (envoi normal ou recommandé) ou par porteur

Si plusieurs offres se trouvaient ex aequo, un tirage au sort sera organisé pour départager les soumissionnaires.

Les soumissions devront parvenir pour le 15 janvier 2021 au Centre administratif de Viroinval

Les soumissions seront envoyées à l'adresse : Commune de Viroinval Madame Stéphanie FOSTY « Offre pour le lot n°72 » Parc Communal n°1 5670 Nismes

Les soumissions seront adjudgées en une seule procédure. Aucun tour supplémentaire et aucune séance d'ouverture des soumissions ne seront organisées.

Le paiement sera effectué par virement bancaire après réception de l'invitation à payer par facture et avant l'abattage.

Possibilité de voir le lot en prenant contact avec Monsieur Nicolas MAURENNE, agent forestier (0470/64.51.93)

Délai d'exploitation : 28 février 2021

CIMETIERE DE MAZEE (ANCIEN) - AVIS - ENLEVEMENT DE SEPULTURES

63	DURAND
148	COLLART Alexandre (1931) - BERNARD Laure (1942)
177	MATHIEU Armand - THOMAS Célinie (1945)
187	MASSON Alphonse (1899)
188	GHISLAIN Augustine
191	EVERAERT Julienne (1973)

Enlèvement de ces sépultures après le 15 mars 2020 avec autorisation du SPW – cellule du patrimoine funéraire de Namur.

Durant la période du 15 décembre 2020 au 15 mars 2021, une demande d'enlèvement des signes distinctifs de sépulture peut être introduite auprès de l'Administration Communale. (Article 42 du Règlement Communal sur les funérailles et sépultures)

Renseignements complémentaires – Mme caroline MAGAIN – 060/31.01.76 – caroline.magain@viroinval.be



ENQUÊTES COMMODO/INCOMMODO

- **Enquête du 08.01.2021 au 22.01.2021** - Olloy - Rue de la Croisette, 10 - Aliénation de parcelles SON B596 A 15 et SON B 596 H 16 (pie) en faveur de Mr et Mme HOYAS -ROUSSEAU pour une superficie de 1 A 75 CA
- **Enquête du 08.01.2021 au 22.02.2021** - Olloy - Rue de Baimont, 9 - Aliénation de la parcelle SON B110/2 (pie) en faveur de Mme BENOIT pour une superficie de 10 CA

Informations : Mme Stéphanie FOSTY - 060/31.01.78
stephanie.fosty@viroinval.be

SOUTENEZ LA CAMPAGNE ILES DE PAIX

Les bénévoles d'Iles de Paix se mobiliseront les **15, 16 et 17 janvier** prochains. L'argent récolté au cours de cette 51^e campagne financera de nombreux programmes en matière d'**agriculture familiale durable** au Bénin, au Burkina Faso, en Ouganda, au Pérou et en Tanzanie.

En Belgique, 22 000 élèves de l'école primaire et secondaire seront sensibilisés à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire.

L'objectif des programmes d'Iles de Paix est de diffuser des techniques simples, peu coûteuses, facilement reproductibles et respectueuses de l'environnement.

L'ONG belge accompagne donc plus de 300 000 agriculteurs pour qu'ils puissent mieux nourrir leur famille et améliorer leurs conditions de vie. Partout en Wallonie et à Bruxelles, vous pourrez vous joindre à ce mouvement solidaire en achetant les différents objets de campagne.

Vous souhaitez soutenir cette campagne?

- Achetez les objets de campagne ;
- Rendez-vous sur le webshop et la plateforme de collectes de dons ;
- Faites un don via le site internet ou via BE97 0000 0000 4949 ;
- www.ilesdepaix.org

CIMETIERE DE DOORBES (ANCIEN) - AVIS - ENLEVEMENT DE SEPULTURES

36	HENROT Jeanne (1958)
84	HUBERT Maurice - HURION - GAYE Eugénie (1959)
94	LELOUP Vital (1957)

Enlèvement de ces sépultures après le 15 mars 2021 avec autorisation du SPW – cellule du patrimoine funéraire de Namur.

Durant la période du 15 décembre 2020 au 15 mars 2021, une demande d'enlèvement des signes distinctifs de sépulture peut être introduite auprès de l'Administration Communale. (Article 42 du Règlement Communal sur les funérailles et sépultures)

Renseignements complémentaires – Mme Caroline MAGAIN – 060/31.01.76 – caroline.magain@viroinval.be

MOBILESEM
0800 / 15 230
Numéro gratuit

VOTRE PARTENAIRE MOBILITÉ ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?
MOBILESEM PEUT VOUS AIDER

MOBILESEM RECHERCHE DES CHAUFFEURS VOLONTAIRES

RAMASSAGE DES PMC: LES 5 ET 19 JANVIER 2021 SUR TOUTE L'ENTITÉ